

BRETTEVILLE SUR ODON

Arrondissement de CAEN

Canton de Caen I

Département du Calvados

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : L'an DEUX MIL VINGT QUATRE
Le 26 octobre 2024 Le 4 novembre 2024 à 18H30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,

Date d'affichage : Etaient présents :
Le 8 novembre 2024

Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,
Mesdames : ASSELINE, BARNAUD, COLLET, DAUSSE, HOCHET,
LEFEVRE, RAINE, SANNIER, VIDEAU.

En exercice : 27 Messieurs : BOUFFARD, BRUNEAU, DUTHILLEUL, FAUDOT,
LEBOURGEOIS, LE MASSON, LESUEUR, MORTREUX,
SAINT-MARTIN, SIMON.

Présents : 20

Votants : 27

Absents :

Madame	DORÉ	(excusée pouvoir à J.M LESUEUR)
Madame	FERY	(excusée pouvoir à M.VIDEAU)
Madame	LOUBET	(excusée pouvoir à S.BOUFFARD)
Madame	MAJDOUBI	(excusée pouvoir à J.LEBOURGEOIS)
Monsieur	DEGUSSEAU	(excusé pouvoir à O.SAINT-MARTIN)
Monsieur	MORAND	(excusé pouvoir à L.COLLET)
Monsieur	RICHET	(excusé pouvoir à P.MORTREUX)

Maud VIDEAU est désignée secrétaire de séance

**OBJET : FINANCES – CONVENTION DE REVERSEMENT DE FONDS -PROGRAMME
« ACTEE » AVEC LA COMMUNAUTÉ URBAINE CAEN LA MER**

Olivier SAINT-MARTIN, Maire Adjoint chargé des travaux, voirie et bâtiments informe que le programme ACTEE+ (*Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique*) est porté principalement par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR).

Son objectif est de mettre à disposition et de financer des outils d'aide à la décision pour accompagner les groupements de collectivités et leurs communes à développer des programmes de rénovation énergétique des bâtiments publics.

Caen la mer avec le SDEC a candidaté puis a été lauréate de ce programme.

Cela permettra aux communes de la communauté urbaine de bénéficier des subventions proposées par ce programme ce qui n'aurait pas été le cas si Caen la mer n'avait pas candidaté et n'avait pas été retenue.

Accusé de réception en préfecture
014-211401013-20241104-20240604-DE
Date de télétransmission : 12/11/2024
Date de réception préfecture : 12/11/2024

Les aides attribuées dans le cadre de ce fonds sont réparties en 5 lots, selon le tableau ci-dessous. Le jury ACTEE+ se réserve le droit d'ajuster les montants octroyés par rapport aux montants demandés en fonction de la cohérence du dossier.

LOT DE FINANCEMENT	TAUX DE SUBVENTION DE BASE	BONUS (cumulables)	PLAFOND MAX (Tous bonus confondus)
LOT 1 RESSOURCES HUMAINES	40% du salaire brut, charges patronales incluses.	Pérennisation (création de CDI, titulaire) : + 25% Économe de flux «Bati scolaire» : + 25 % Bonus DROM : + 15%	80%
LOT 2 OUTILS DE MESURE ET SUIVI DE CONSOMMATIONS	50% du coût HT		50%
LOT 3 ÉTUDES ÉNERGÉTIQUES	50 % du coût HT	SDIE : + 10% Etudes de décarbonisation : + 30% Communes rurales ou Drom : + 15 % Bati scolaire : + 30%	80%
LOT 4 ETUDES DE MOE	35 €/m ² SHON	Communes rurales ou DROM + 5 €/m ² SHON Bati scolaire + 5 €/m ² SHON	80% du cout de l'étude
LOT 5 AMO ET AUTRES PRESTATIONS INTELLECTUELLES	50 % du coût HT	Commune rurales ou DROM : + 15 %	65%

Caen la mer assure donc le rôle de coordinateur dans ce dispositif en recevant les demandes de subventions des communes, regroupant et adressant à la FNCCR les justificatifs de dépenses, puis en reversant les fonds reçus à ces collectivités sur la base des justificatifs transmis.

Pour pouvoir reverser les aides perçues, il convient qu'une convention soit signée entre Caen la mer et les communes concernées.

Cette convention précise le rôle de Caen la mer et celui des communes selon qu'elles adhèrent ou non au service commun pour l'efficacité énergétique des bâtiments publics.

Les lots concernés par cette convention sont les lots 1, 3, 4 et 5.

Accusé de réception en préfecture
014-211401013-20241104-20240604-DE
Date de télétransmission : 12/11/2024
Date de réception préfecture : 12/11/2024

.../...

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser la commune à signer cette convention.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- ✚ **APPROUVE** les termes de la convention de reversement des aides du programme ACTEE + jointe à la présente délibération,
- ✚ **AUTORISE** le Maire à signer la convention annexée.

Adopté à l'unanimité

Date de publication : le **8 novembre 2024**
Certifié exact,

Pour extrait conforme,
En Mairie, **8 novembre 2024**

Le Maire :



Patrick LECAPLAIN

Accusé de réception en préfecture
014-211401013-20241104-20240604-DE
Date de télétransmission : 12/11/2024
Date de réception préfecture : 12/11/2024



Accusé de réception en préfecture
014-211401013-20241104-20240604-DE
Date de télétransmission : 12/11/2024
Date de réception préfecture : 12/11/2024